

SEPTEMBRE 2018

## Evolution dans la formation

La formation professionnelle est une construction paritaire qui a été bâtie progressivement au fil des décennies et des générations de DRH. Elle a créé une responsabilité de l'employeur d'assurer « l'adaptation des salariés à leur poste de travail » (L6321-1). Elle est devenue désormais une taxe sur la masse salariale des entreprises pour financer les budgets de Pole-Emploi.

Les entreprises qui souhaitent agir pour le développement ou le maintien des compétences des salariés doivent le payer en plus. Mais bientôt elles calculeront qu'il est moins cher, donc plus rentable, de recruter de nouveaux salariés récemment formés plutôt que de former d'anciens salariés qui seront alors licenciés.

En attendant, les responsables de formation qui avaient développé des compétences d'optimisateur fiscaux, lorsque les dépenses de formation exonéraient de la taxe, doivent désormais démontrer la rentabilité de l'investissement en formation. Ils doivent passer d'une évaluation de la qualité des pauses gourmandes à une mesure dans la durée des effets de la formation : bon courage !

Martin LE ROY